

Monsieur le Docteur
Pierre Arnold
Président de la Commission de la
garde de la SMVS
Avenue de France 8
1950 Sion



Notre réf. BD
Votre réf. /

Date 28 août 2026

Evolution de la garde médicale au 1^{er} septembre 2026 dans le Valais Central

Monsieur le Président de la Commission de la garde,
Cher Pierre,

La date du 1^{er} septembre est imminente et avec elle une avancée majeure pour l'organisation de la garde médicale dans le Valais Central.

Cette évolution est le fruit d'un excellent travail que vous avez accompli ces dernières années en étroite collaboration avec le Canton sous l'impulsion de mon prédécesseur Dr Eric Masserey et l'Hôpital du Valais. Je tiens à vous en remercier chaleureusement.

Vu mon entrée en fonction récente, je me permets de vous adresser un bref résumé des principaux développements en cours.

D'une part, la pérennisation de la VMGU débute le 1^{er} septembre 2026 avec la nouvelle Maison de la garde sur le site des urgences de l'hôpital de Sion de 18h à 22h (communiqué de presse du jour), où des médecins généralistes « de ville » pourront prendre en charge des patients présentant des problèmes de santé qui ne relèvent pas d'une urgence vitale. Cette organisation répond pleinement au principe du « bon patient au bon endroit » avec l'objectif de permettre à chacun d'être pris en charge par le professionnel le mieux adapté à son besoin.

D'autre part, les spécialistes apporteront également leur contribution à l'organisation de la garde en participant à la réalisation de certains constats de décès présumés naturels (ne relevant pas de la médecine légale), à domicile, la nuit, à l'exception des EMS. Cette astreinte demeure limitée, avec environ deux nuits par année, et la probabilité d'être sollicité reste faible, de l'ordre d'un à deux constats par mois. Cette contribution permettra néanmoins de répartir plus équitablement la charge de la garde et de soulager quelque peu les médecins de premier recours, auxquels la Maison de la garde attribue une charge d'astreinte supplémentaire.

Par ailleurs, des avancées majeures ont été récemment inscrites dans la loi cantonale d'application du Code Civil au sujet des différents problèmes relatifs aux placements à des fins d'assistance. Ces nouvelles dispositions entreront en application prochainement et contribueront également à clarifier et à améliorer l'organisation de ces prises en charge.

Enfin, la mise en place de la garde des psychiatres est également en discussion avancée. Il s'agit là d'une évolution particulièrement importante pour compléter le dispositif de garde et répondre de manière toujours plus adaptée aux besoins de la population.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que la loi cantonale sur la santé prévoit l'obligation des médecins au bénéfice d'une autorisation de pratique de participer à la garde, sauf exceptions (Loi valaisanne sur la santé du 12 mars 2020 (RS/VS 800.1, état au 1er mai 2025), art. 65 à 67). Cette même législation prévoit l'intervention du canton lorsque les modalités des services de garde mis en place par les associations professionnelles concernées ne répondent plus aux besoins de la population.

Ce cadre légal nous rappelle ainsi la responsabilité collective qui nous incombe de garantir une organisation de la garde à la hauteur des besoins de la population, dans un esprit de collaboration équitable entre les différentes disciplines médicales et les institutions concernées.

Par la présente, je souhaite donc avant tout saluer le travail considérable accompli et vous encourager à poursuivre dans cette excellente dynamique, conformément aux dispositions légales précitées et au mandat de collaboration conclu à cet effet entre le canton et la SMVS, et dont l'organisation des travaux est portée par votre commission.

Les évolutions qui se concrétisent aujourd'hui montrent qu'une organisation de la garde médicale peut progresser lorsque chacun contribue, dans son domaine de compétence, à un dispositif cohérent et solidaire.

Notre objectif commun est de garantir à la population valaisanne une prise en charge rapide, coordonnée et adaptée à la gravité de chaque situation. Je suis convaincue que la poursuite du dialogue et de cette collaboration permettra de consolider les acquis et de répondre aux défis qui restent encore à relever.

En me réjouissant de la poursuite de cette collaboration fructueuse et efficace, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission de la garde, Cher Pierre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dr Delphine Berthod
Médecin cantonale

Copie: Monsieur le Président de la SMVS, Dr Nicolas Kirchner, Avenue de France 8 - 1950 Sion
Secrétariat de la SMVS, Avenue de France 8 - 1950 Sion

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

SMVS
Monsieur le Président
Nicolas Kirchner
Avenue de France 8
1950 Sion



*Avec les compliments
du Service de la santé publique*

*Mit den besten Wünschen
Dienststelle für Gesundheitswesen*

Société médicale du Valais
Secrétariat
Avenue de France 8
1950 Sion



*Avec les compliments
du Service de la santé publique*

*Mit den besten Wünschen
Dienststelle für Gesundheitswesen*